



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FORMATION OBLIGATOIRE

**RENOUVELLEMENT
CARTE PROFESSIONNELLE**

! IMPORTANT !

**INFO
PRÉVENTION
SÉCURITÉ**

ACTIVITE DE SURVEILLANCE PAR SYSTEMES ELECTRONIQUES DE SECURITE

Pour les agents qui exercent une activité mentionnée au 1° de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure consistant à fournir des services ayant pour objet la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité, la durée et le contenu du stage de maintien et d'actualisation des compétences sont définis comme suit :

Modules	Modules objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité	Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité spécialisé en télésurveillance et la déontologie professionnelle	Connaître : – Les évolutions récentes du livre VI du code de la sécurité intérieure ; – Le code de déontologie ; – La non-assistance à personne en danger ; – Les articles 53 et 73 du code de procédure pénale ; – Les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ; – Le secret professionnel ; – Les dispositions relatives au Conseil national des activités privées de sécurité.	7 heures
Cadre professionnel	Actualisation des connaissances relatives à l'environnement sécuritaire et aux bilans de la profession	Connaître : – Les éléments de contexte sécuritaire, – Les différentes menaces en lien avec l'activité ; – Les perspectives et les évolutions de la spécialité ; – Les données économiques du secteur ; – Le bilan observatoire de la délinquance ; – Le rapport annuel de l'assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages (APSAD).	7 heures
Module technique	Maîtriser les outils opérationnels	Connaître : – Les évolutions technologiques en matière de surveillance électronique ; – Les normes spécifiques à l'activité de télésurveillance ; – Les logiciels et outils métiers.	7 heures

Le stage s'effectue dans un délai de 36 mois **avant l'échéance** de validité de la carte professionnelle.



**LA CFDT,
DES CHOIX, DES ACTES,
ET UN DEVOIR D'INFORMATION !**

CONTACT CFDT
Fédération des services
Omar KERRIOU
06 08 09 28 71
kerriou@cfdt-services.fr